



ENQUÊTE 2014 DONNÉES 2013

Les Déchets Non Dangereux en Rhône-Alpes

① Les chiffres clés 2013

1.1 Collecte

OBJECTIF GRENELLE

OMA Ordures Ménagères et Assimilées * : - 7% en kg/hab. entre 2008 et 2013

Rhône-Alpes 2013 :
322 kg/hab. INSEE
296 kg/hab. DGF, soit -8,9% entre 2008 et 2013.

OMA National 2011 :
366 Kg/hab. INSEE

* OMA : définition en page 2

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles : 227 kg/hab. DGF : -8kg/hab. depuis 2012

Collecte sélective emballages journaux-magazines et verre :

- ↳ tonnages collectés : 69 kg/hab. DGF stagnation depuis 2012
- ↳ matériaux valorisés (JM et emballages) : -1% entre 2012 et 2013

Collecte en déchèterie :

- ↳ tonnages collectés dans les déchèteries publiques (inertes compris) : 210 kg/hab. DGF stagnation depuis 2012
- ↳ 460 déchèteries des collectivités et 14 déchèteries professionnelles
- ↳ 59% des tonnages collectés sont envoyés vers une filière de valorisation (hors inertes)

Taux de valorisation des tonnages collectés pour Rhône-Alpes :

OBJECTIF GRENELLE

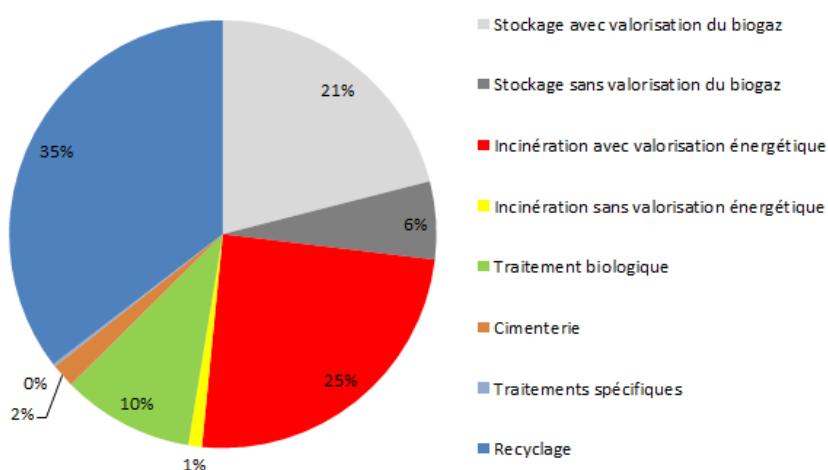
35% de recyclage matière en 2012 et 45% en 2015. Cet objectif prend en compte les déblais et gravats.

Rhône-Alpes : 40% de valorisation matière en 2013.

France : 37 % en 2011

1.2 Traitement

Près de 5 881 kt de déchets rhônalpins sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage de déchets non dangereux, plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes.



OBJECTIF GRENELLE

- 15 % de déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013

(déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)

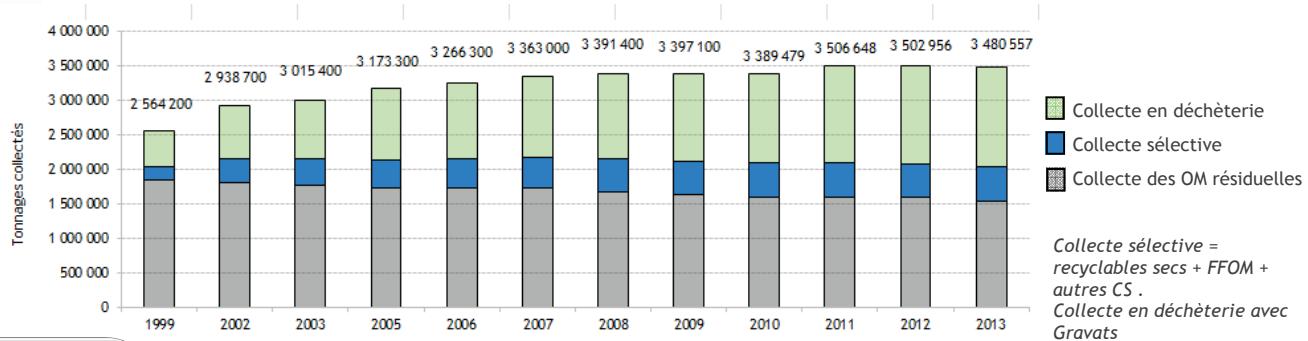
-2% entre 2008 et 2013 en Rhône-Alpes.

Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP).

②

Collecte, déchèterie : déchets gérés par les collectivités

2.1 Evolution des tonnages collectés de 1999 à 2013



ORDURES MENAGERES ASSIMILEES (OMA)

Compriment :

- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

L'année 2013 se caractérise par une stagnation des tonnages collectés (-0.6% au global).

Les tonnages d'OM résiduelles et de collecte sélective continuent de diminuer entre 2012 et 2013 avec respectivement -2.5% et -0.2%. Les tonnages en déchèterie affichent, comme en 2012, une légère augmentation de 1.3 %.

2.2 Ratio par habitant des tonnages collectés de 2005 à 2013

Ratio régional par habitant DGF en kg/hab.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordure ménagères résiduelles	278	274	272	256	247	242	239	235	227
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63	65	67	69	68	69	70	69	69
Total OMA	341	339	339	325	315	311	309	304	296
Collecte en déchèterie	167	178	195	197	195	196	210	210	210
Total DMA	511	521	538	527	515	511	523	518	509

DECHETS MENAGERS ASSIMILEES (DMA) = OMA + déchets produits occasionnellement quelque-soit le mode de collecte (collecte en déchèterie, collecte en porte à porte des encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.).

Evolution

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Les populations sont estimées avec davantage de précision par l'INSEE depuis 2008. Les tonnages par habitant en collecte sélective stagnent depuis 2008, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles baissent. Après une forte augmentation en 2011, les ratios en déchèterie stagnent eux aussi. Entre 2012 et 2013 les ratios d'ordures ménagères résiduelles diminuent de 8kg/hab. soit - 3%.

Au niveau national en 2011, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 366 kg par habitant INSEE. Elles sont de 336 kg/hab. INSEE pour Rhône-Alpes en 2011 et de 322 kg/hab. INSEE en 2013.

2.3 Taux de valorisation des tonnages collectés en 2013

Rhône-Alpes 2013	Taux Avec Gravats	Taux Hors Gravats
Taux de valorisation matière	40%	39%
Taux de valorisation énergétique	33%	37%
Taux de valorisation global	74%	76%

Taux de valorisation matière

Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.

Taux de valorisation énergétique

Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie / tonnages globaux collectés.

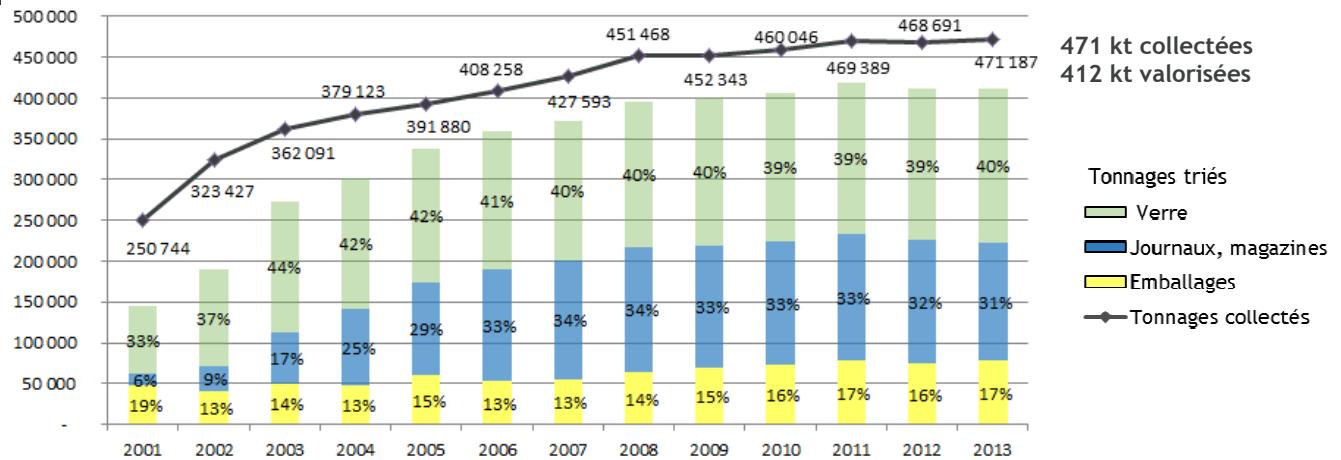
L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte pour les incinérateurs. Les refus de tri et de compostage ainsi que les délestages sont affectés à leur destination finale.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie



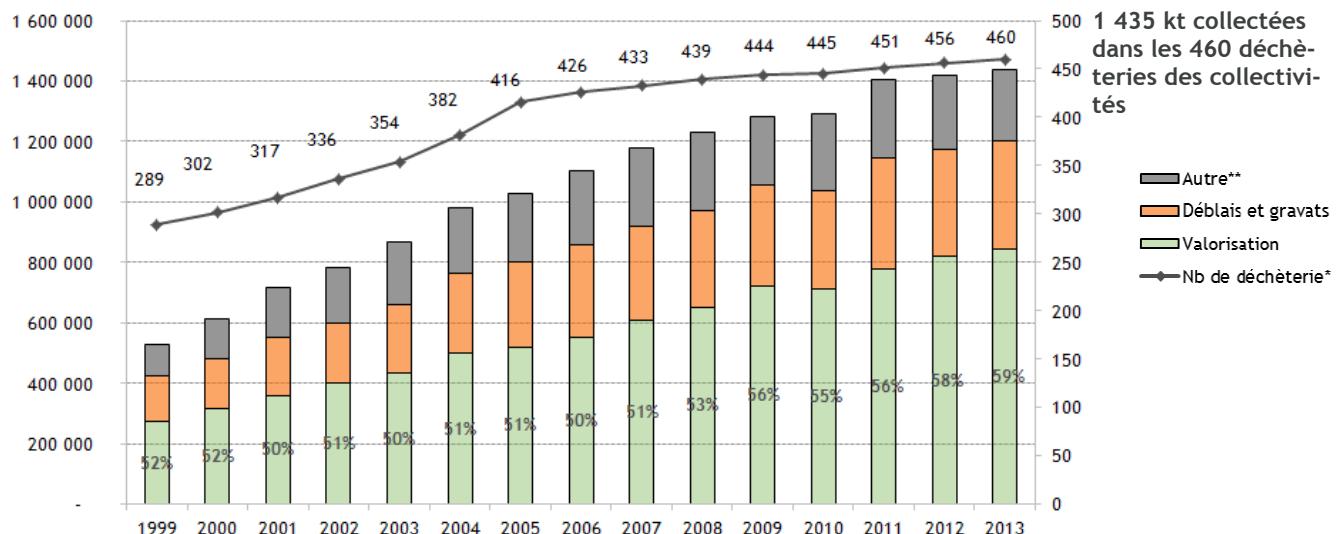
2.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2001 à 2013



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la collecte sélective des recyclables secs. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 mais stagnent depuis (+0.5% entre 2012 et 2013).

Alors que les tonnages valorisés avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils baissent depuis 2011 : -1% entre 2012 et 2013.

2.5 Evolution du nombre de déchèteries et des tonnages reçus de 1999 à 2013



*Nombre de déchèteries des collectivités en fonctionnement au 31 décembre de l'année de référence

**Autre : stockage et traitements spécifiques des DDS (Déchets Dangereux Diffus)

En 2013, plus de 845 000 tonnes de déchets (hors gravats), soit 59% du tonnage collecté en déchèterie des collectivités, sont envoyées vers une filière de valorisation :

- 14% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation énergétique,
- 39% une filière de valorisation matière
- 47% une filière de valorisation organique.

La répartition entre ces filières de valorisation est stable depuis 2009. Les tonnages collectés ont augmenté de 1.3% entre 2012 et 2013 (+8% entre 2010 et 2011).

Les déblais et gravats sont soit enfouis (44%) soit valorisés (56%). La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision, ces données sont donc à prendre avec précaution.

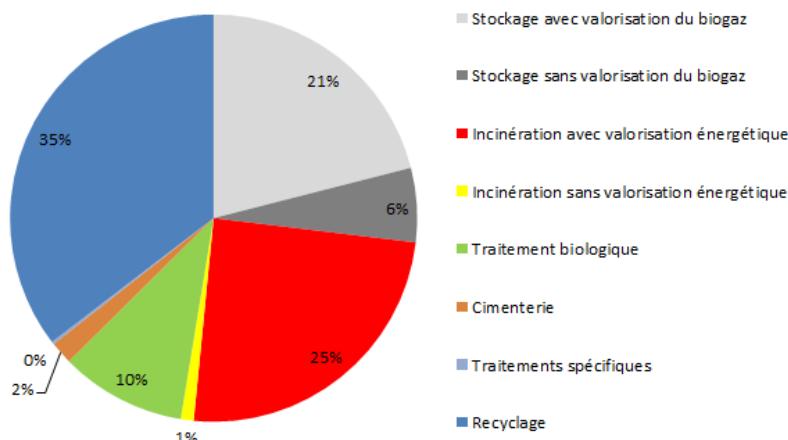
③ Traitement

3.1 Destination finale des déchets rhônalpins en 2013

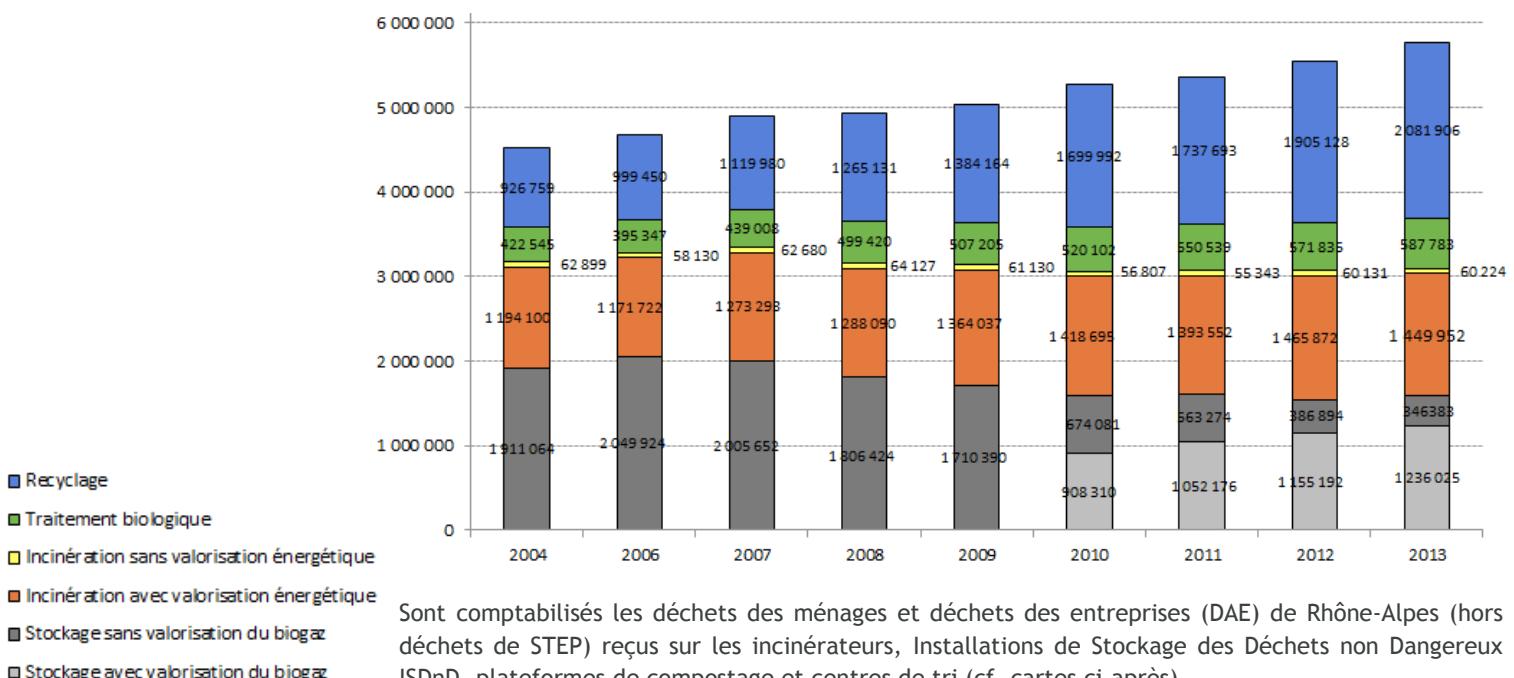
En 2013, près de 5 881 kt de déchets rhônalpins, sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage ISDND (Déchets non Dangereux), plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes.

OBJECTIF GRENELLE

Réduire de 15 % les déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013 (déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)
-2% entre 2008 et 2013 en Rhône-Alpes.



3.2 Evolution de la destination finale des déchets de 2004 à 2013 : Mode de traitement et tonnages des déchets rhônalpins



Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises (DAE) de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP) reçus sur les incinérateurs, Installations de Stockage des Déchets non Dangereux ISDND, plateformes de compostage et centres de tri (cf. cartes ci-après).

Stockage : Les flux des ISDI (Installations de Stockage des Déchets Inertes) ont été exclus des tonnages des installations de stockage par rapport aux bilans des années précédentes car ces données sont mal connues et donc non représentatives.

A compter de 2010 une distinction est faite dans les tonnages, pour les installations de stockage qui valorisent ou non le biogaz. La catégorie « avec valorisation du biogaz » correspond au critère utilisé pour la TGAP, de plus de 75 % de valorisation du biogaz.

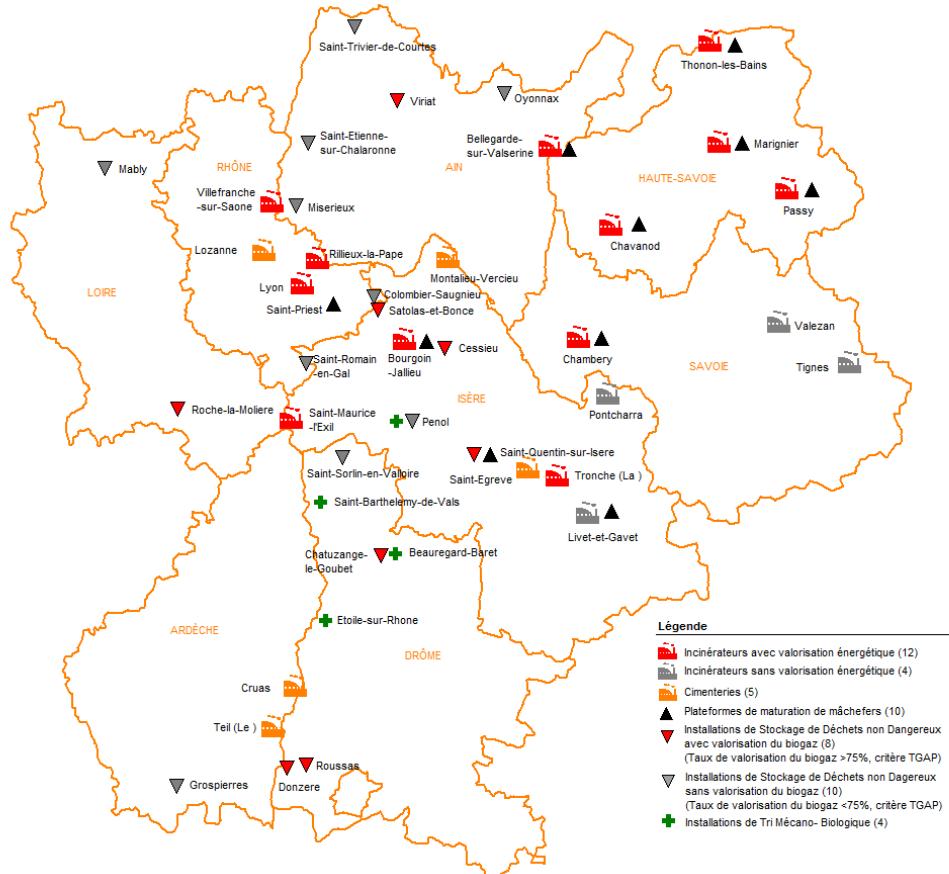
Les données sont issues des déclarations des gestionnaires d'installations ; ces déclarations précisent les départements d'origine. Elles sont complétées par les tonnages de déchèteries allant directement en valorisation biologique ou thermique (bois en chaufferie par exemple) sans passer par les installations de traitement référencées.

La rubrique « recyclage » comprend : les tonnages produits en sortie de centres de tri, les tonnages reçus directement par des repreneurs et les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) repris dans le cadre des accords avec les organismes agréés.

Le nombre de centres de tri enquêtés augmente depuis 2010 pour mieux connaître les DAE.



3.3 Installations de tri mécano biologique et de traitement ayant fonctionné en 2013



3.4 Plateformes de compostage et sites de broyage ayant fonctionné en 2013

En 2013, environ 614 000 tonnes de déchets ont été traitées sur les 55 plateformes de compostage (570 000 t) et 21 plateformes de broyage (43 670 t). Ce sont +4% par rapport à 2012.

74% correspondent à des déchets verts (453 524t).

Par ailleurs 396 116 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les déchèteries des collectivités de Rhône-Alpes en 2013.

Les plateformes de compostage ont produit, en 2013, 222 070 tonnes de compost. 57% de ces tonnages proviennent des plateformes membres de l'Association Réseau Qualité Compost (www.reseauqualitecompost.net).



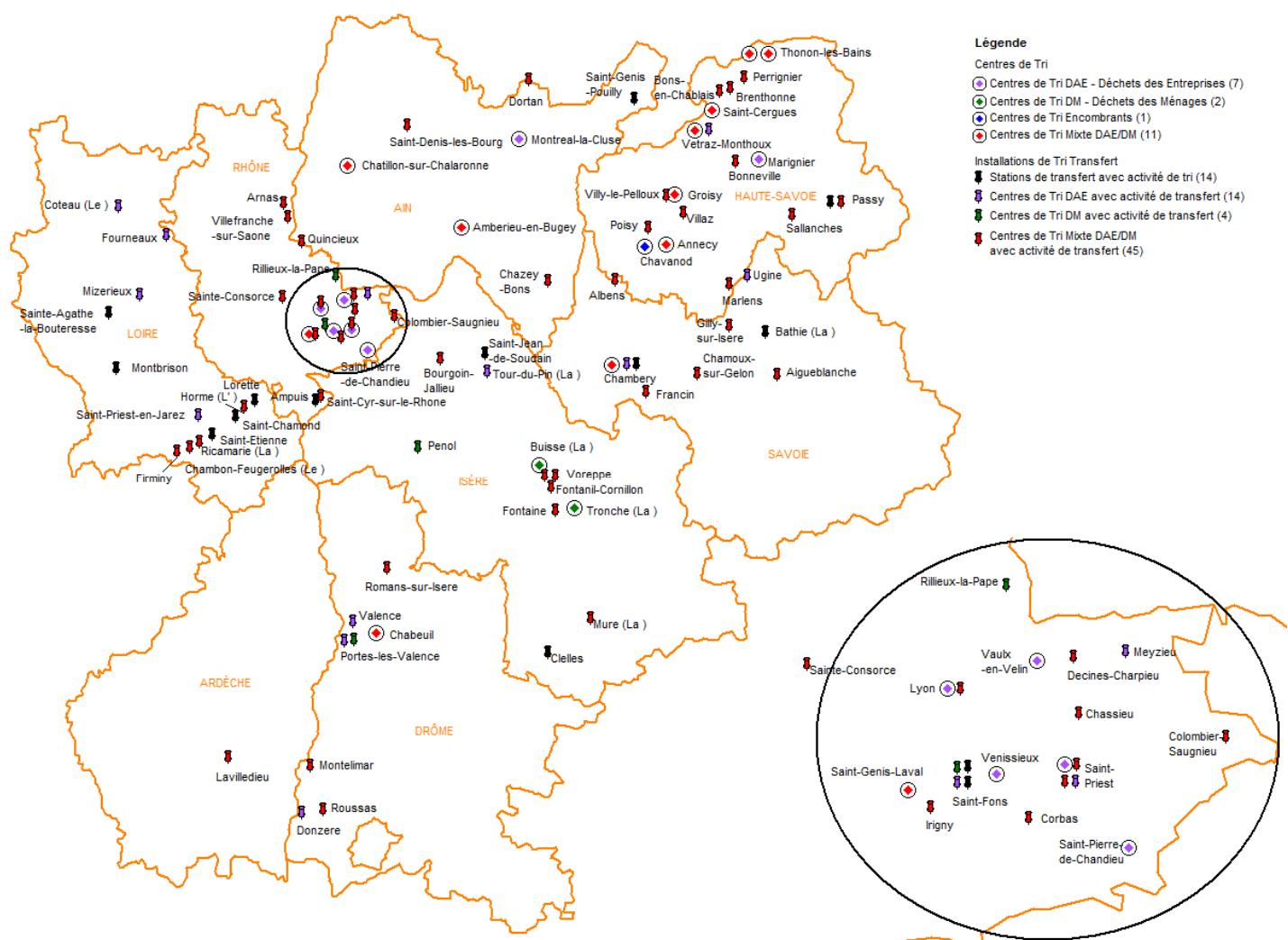
3.5 Centres de tri et installations de transfert avec une activité de tri ayant fonctionné en 2013

DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Déchets non dangereux produits par les entreprises.

En 2013 84 centres de tri ont été enquêtés. 20 installations concernent exclusivement des DAE, et 58 sont des centres de tri mixte DAE/DM.

Sur les 84 centres de tri ayant fonctionné en 2013, 79 sont sous maîtrise d'ouvrage privée.



Les tonnages mentionnés ne concernent que les centres de tri. Les tonnages des installations de transfert avec une activité de tri ne sont pas comptabilisés ici.

2 367 223 tonnes de déchets ont été traitées par les centres de tri en 2013. A périmètre constant avec 2012, ce sont 2 054 510 tonnes qui ont été traitées, soit une évolution de +10%.

Les refus de tri correspondent globalement à 16 % des déchets triés : 11% imputables aux déchets des entreprises et 5% aux déchets des ménages. Toutefois, attention à la précision de ces données, les installations ne font pas toujours la distinction entre les refus issus des collectes sélectives des collectivités et ceux issus des DAE.

Sur 2013 les données des centres de tri sont sous-estimées. 19 installations n'ayant pas répondu à l'enquête, leurs données ont été partiellement estimées.

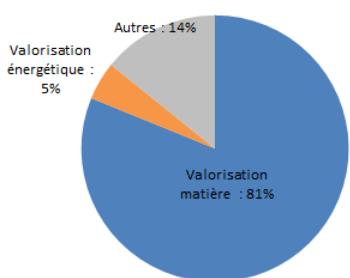
DAE

67% des tonnages traités sur les centres de tri sont issus des entreprises.

81% des DAE sortants (hors refus de tri) des centres de tri font l'objet d'une valorisation matière (y compris organique).

5% des DAE hors refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique. Ils sont dirigés à 66% en cimenterie, 32% en chaufferie et 2% en incinération.

Les matériaux les plus représentés sont les papiers-cartons (28%), les métaux (29%) et les déblais et gravats (21%). Vient ensuite le bois pour 12%. La proportion des plastiques et des CSR (Combustibles Solides de Récupération) ne sont respectivement que de 2% et 3%.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Traitement

④

Prévention

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution : il s'agit d'éco-conception ;
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...) ;
- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

La prévention procure des gains à la fois environnementaux (réduction des consommations de matières premières, d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre), économiques (réduction des charges liées aux achats de matières premières et à la gestion des déchets), et sociaux (création d'emplois et développement de réseaux associatifs).

4.1 Compostage domestique et partagé en Rhône-Alpes

Le nombre de composteurs distribués jusqu'en 2013 par les collectivités de Rhône-Alpes est d'environ 178 500 (1.54 millions en 2010 au niveau national). La population concernée est estimée à 446 200 habitants soit 12% de l'habitat individuel de Rhône-Alpes. Selon les estimations de l'ADEME, cela équivaut à environ 31 235 tonnes de déchets évités (sous-estimation qui ne prend pas en compte les déchets compostés en tas ou avec des composteurs non fournis par la collectivité).

Parallèlement environ 80 EPCI ont mis en place des opérations de compostage partagés en pied d'immeuble, quartier résidentiel (643 sites en 2013), ou chez les gros producteurs type collège, maison de retraite, hôpital, etc. (362 sites en 2013).

4.2 Développement du réemploi

22 recycleries sont recensées en Rhône-Alpes en 2014. Ce dispositif est complété par un réseau de 27 déchèteries qui accueillent des chalets du réemploi en lien avec les associations locales ou les ressourceries.

Pour les 17 installations ayant répondu à notre enquête pour 2013, les tonnages entrants sur ces sites s'élèvent à 5 063 t/an. **71% de ces tonnages sont valorisés** (33 % en réemploi et 38 % en recyclage matière).



4.3 Les plans et les programmes de prévention



En Rhône-Alpes 16 collectivités ont contractualisé avec l'ADEME depuis 2009 pour mettre en place un **programme local de prévention**.

Les Conseils Généraux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie se sont engagés dans un Plan de Prévention. Dans ce cadre, l'Ain et l'Isère ont développé un large panel d'animations pour leurs collectivités.

Avec ces 19 territoires (62% de la population régionale), l'ADEME souhaite expérimenter et valider des opérations ou des organisations permettant de réduire durablement la production de déchets.

Ces 19 collectivités s'engagent dans un programme d'actions en 5 axes :

- la sensibilisation,
- l'éco-exemplarité de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub...),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...),
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

5

SINDRA

UNE MISSION PRIORITAIRE, L'INFORMATION

Sindra, l'observatoire Rhônalpin sur les déchets, a été créé en 2000, à l'initiative de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec les Départements et en concertation avec les collectivités locales.

Le partenariat s'est étendu aux organisations professionnelles telles que la FNADE, afin de mieux connaître et fiabiliser les données sur la gestion des déchets.

Le système traite des données très localisées, voire unitaires, à partir desquelles il produit des informations donnant aux Départements, à la Région, à l'ADEME, une vision plus large, propice à la cohérence régionale des politiques déchets.



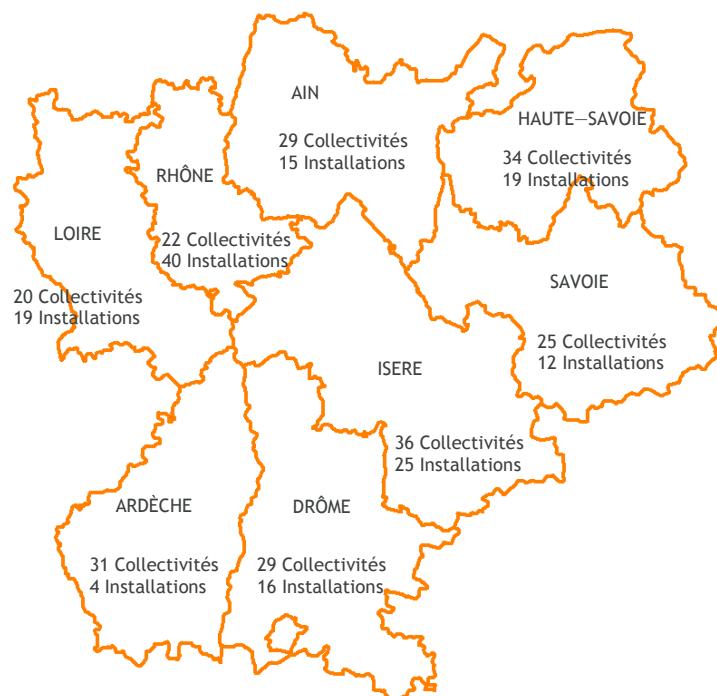
UN PROJET INNOVANT ET OPÉRATIONNEL

Chaque collectivité ou entreprise gestionnaire d'installation de traitement adhèrent, saisit directement dans la base de données du système, via Internet, les informations qui les concernent. Ainsi ce sont environ 225 collectivités et 290 installations de traitement publiques ou privées qui actualisent régulièrement leurs données.

C'est l'implication des collectivités et des entreprises dans la saisie de leurs informations qui garantit à Sindra des données actualisées et fiables.

Dans la partie «grand public» du site, Sindra produit des informations de synthèse qui constituent des repères accessibles, permettant d'appréhender les actions accomplies ou à venir, pour l'amélioration de la gestion des déchets en Rhône-Alpes. Des outils de recherche de prestataire ou d'exutoire sont également disponibles.

Cartographie des acteurs fournisseurs de données en 2013 (saisie en ligne ou enquêtes papiers) : EPCI et Installations Privées



MUTUALISER LES INFORMATIONS POUR OPTIMISER LES RESSOURCES

Via le média internet, Sindra met en interrelation des partenaires autour d'un même « métier » : la gestion des déchets ménagers et assimilés. Fondé sur le principe d'échange d'informations, le système crée ainsi un espace collaboratif, étendu à différents niveaux du territoire régional où peuvent s'exprimer certaines solidarités territoriales.

Chaque collectivité peut ainsi se situer par rapport aux autres, prendre en compte les équipements périphériques, mettre en exergue des complémentarités et synergies possibles, mutualiser des ressources, et générer des économies d'échelle.

À partir de ces données locales, Sindra produit des informations aux niveaux départemental et régional. Sindra est devenu en 2007 l'outil de suivi des Plans départementaux. Une fois les données des collectivités et des entreprises privées consolidées, SINDRA calcule un tronc commun d'indicateurs pour tous les Conseils Généraux et fournit des données unitaires à chacun pour qu'ils puissent calculer des indicateurs spécifiques à leur territoire.

Ces mêmes données remontent jusqu'au niveau national pour renseigner le système d'information national SINOE géré par l'ADEME.

La légitimité du système prend ainsi appui sur le fait que la gestion locale des déchets ne peut être isolée mais doit tenir compte des contextes techniques, économiques ou réglementaires.

